

Seule la version prononcée fait foi

**Intervention de la Belgique en session plénière sur le statut général,  
Présenté par S.E. M. Werner BAUWENS, Envoyé Spécial pour le Désarmement**

**11ème Conférence des Etats parties à la Convention d'interdiction des mines anti-personnel - Phom Penh, 26 novembre 2011**

Monsieur le Président de la Conférence,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'exprimer notre grande reconnaissance au Royaume du Cambodge pour avoir pris la responsabilité d'organiser cette Conférence. Nous pouvons tous apprécier les qualités d'hospitalité et le grand sens humain du peuple cambodgien. Nous savons tous combien la population de ce beau pays a souffert et souffre encore des conséquences d'un conflit qui a eu lieu il y a plus de 40 ans ! Nous devons toujours avoir cette affreuse situation à l'esprit lorsque nous faisons l'histoire des justifications qui sont mises en avant par les Etats pour faire la guerre. Nous saluons l'engagement fort et exemplaire du gouvernement du Royaume du Cambodge

La Belgique se réjouit de tous les progrès déjà accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de Carthagène. Ce sommet de 2009 débuta symboliquement par une course à pied pour les délégués, les victimes et les personnes handicapées; A ce jour, la course continue encore et nous n'avons pas de temps à perdre !

La Belgique s'est, en effet, donnée comme priorité à long terme l'assistance aux victimes. A ce titre, je vous rappelle qu'en 2009, nous avons co-présidé, avec la Royaume de Thaïlande, le Comité permanent d'Assistance aux victimes et de ce fait nous avons pu contribuer à la préparation du Plan d'action de Carthagène sur ce point spécifique. Nous continuerons dans cette voie, tout en insistant sur l'importance dans le domaine de l'assistance aux victimes pour prendre en considération la protection la plus large offerte par la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur les droits des personnes handicapées. Les

instruments légaux existent, il importe donc de les concrétiser pour améliorer la vie réelle des victimes.

C'est pourquoi, l'assistance aux victimes et la mise en valeur de leurs droits mobilisent plus de 50% des ressources financières allouées par la Belgique à d'importants projets mis en œuvre par des Organisations non gouvernementales. Dans l'évaluation, positive – ou plus encore, négative - des plans et actions développés pour leur venir en aide, la prise en compte du jugement des victimes elles-mêmes est essentielle.

La Belgique a, dès lors, depuis l'élaboration du concept soutenu le principe des « Ban advocates » dont je salue ici chaleureusement la présence. Pour ce qui me concerne, et avec tout respect du aux autorités officielles, la vraie présidente de nos travaux ici, c'est Mlle Song Kosal, qui nous a réservé hier un témoignage de souffrance vécue, mais surtout d'espoir, d'engagement et d'humanisme.

Monsieur le Président,

La Belgique vient de signer la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement. Cela confirme notre position en faveur du développement passant par la mise en place d'un contexte de sécurité humaine pour tous les citoyens. Nous estimons que cela implique aussi de soutenir auprès de nos partenaires les politiques de désarmement et de déminage, de lutte contre la prolifération illégale d'armes légères, contre l'utilisation des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. A ce titre, permettez-moi de souligner que la Belgique n'est pas le type de pays à donner des leçons ou à étaler un niveau de supériorité morale, ni ici à Phnom Penh, ni à Genève. L'action belge en faveur des conventions sur les mines antipersonnel et sur les armes à sous-munitions se situe à un niveau opérationnel et pratique, s'inspirant de la valeur intrinsèque et de la centralité de ces conventions dans le droit humanitaire international.

Monsieur le Président,

En 2010 et 2011, le financement total par la Belgique de projets dans la lutte contre les armes interdites a été porté à plus de 8 millions d'Euros. Avec la prise en compte des prestations en nature de la Défense belge, nous avons atteint un total de 12 millions d'Euros et ceci dans un contexte économique-financier très difficile. Au Cambodge même, nous avons financé ces dernières années des

projets de nettoyage des zones minées et d'assistance aux victimes pour près de 2 millions et demi d'Euros. Notre action pour un financement durable se poursuivra au cours des deux prochaines années.

Monsieur le Président,

Tous ensemble, nous devons promouvoir l'universalisation de cette Convention. Nous nous y sommes engagés ! Grâce à la force de persuasion du Canada, le niveau d'universalisation de ce traité est déjà très élevé. Lors des réunions intersessionnelles de 2011, la Belgique a repris le flambeau des mains du Canada. Depuis lors, chaque fois que l'occasion s'est présentée nous avons apporté notre soutien actif à la sensibilisation des Etats non parties sur l'importance de se joindre à nous dans un but essentiellement humanitaire.

Grâce à l'intervention de SAR. le Prince Mired de Jordanie, d'importants succès ont déjà pu être enregistrés. C'est aussi avec joie que le mon Ministre a salué les dernières accessions par Tuvalu et le Sud Soudan. Nous félicitons la Finlande pour avoir finalisé le processus de ratification. Nous comptons pouvoir constater en 2012 l'accession de l'ensemble des pays-membres de l'Union européenne, lui permettant ainsi de s'engager pleinement, politiquement comme financièrement, dans la promotion et la réalisation de notre Convention. A ce titre, je tiens à attirer l'attention sur les possibilités offertes par les instruments de l'Union européenne. Une Décision du Conseil de l'Union européenne en soutien de la mise en œuvre du Plan d'action de Carthagène a été approuvée politiquement par les Etats membres. Son volet financier est actuellement en discussion entre l'agence d'exécution, à savoir l'ISU de la Convention, et la Commission européenne. Je ne puis que plaider pour que cet aspect financier soit traité et conclu le plus rapidement possible pour nous permettre d'avancer concrètement dans la mise en œuvre du plan d'action.

Monsieur le Président,

Malheureusement, il n'y a pas que de bonnes nouvelles. Ces derniers mois des échos nous sont parvenus du recours à l'arme de la mine antipersonnel au moins dans deux cas. L'usage aurait été réalisé par des Etats qui ne sont pas parties à notre Convention. Des déclarations de condamnation de ces actes s'imposent si nous

voulons traduire en réalité notre objectif que, grâce à la reconnaissance de la norme de référence établie par notre traité, la tentative de recours à ce type d'armes par des Etats non parties sera de plus en plus marginalisée. Il est significatif que dans notre société e l'information, la condamnation des opinions publiques est désormais jeté sur ceux qui tentent de faire usage d'armes interdites. Parallèlement, nous devons poursuivre avec détermination notre campagne pour l'universalisation de la Convention. C'est dans ce but que la Belgique s'engage à travailler avec constance.

Monsieur le Président,

Par l'adoption du plan d'action de Carthagène, plus précisément par les actions 54 jusqu'à 58, nous sommes tous tombés d'accord pour constater que la remise des rapports annuels revêt une importance particulière.

Lors de la réunion de juin des Comités permanents, la Belgique avait une fois de plus lancé un appel à tous les Etats parties pour une observation stricte de cette obligation. A ce stade, nous devons souligner qu'à défaut de remplir cette obligation les Etats agissent en violation de la Convention.

A ce jour, 83 États parties sur 156 ont remis un rapport couvrant l'année 2010. Le taux de rapportage atteint approximativement à 53 %, ce qui est trop faible et demande une prise de conscience des pays concernés.

En ce qui concerne l'aspect qualitatif, la Belgique a proposé une révision du processus de rapportage en ce compris l'adaptation, si nécessaire, du formulaire conseillé. Le résultat de ces consultations vous sera présenté lors du groupe de contact que nous organisons demain mardi 29/11 à partir de 13 h. dans ce palais.

Monsieur le Président,

Je souhaite conclure par une note résolument optimiste : la convention progresse sur un terrain de plus en plus libéré des mines antipersonnel, mais nous devons tous ensemble maintenir le rythme de progression de nos conceptions humanitaires auprès de tous les

Etats et faire en sorte que les populations civiles ressentent vraiment une différence dans leur vie quotidienne. La visite de terrain à Battambang, à laquelle j'ai pu participer hier, a démontré que, malgré l'ampleur du défi et le long chemin à parcourir, l'espoir d'un avenir de paix et de reconstruction socio-économique a pris racine de façon irréversible. Ici, la Convention a fait la différence. Oeuvrons tous ensemble pour que cet exemple de succès se répande partout où il faut.

Je vous remercie.